

Dossier de presse

Mardi 9 février 2021

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Optons pour une obligation de rénovation des logements performante, juste et ambitieuse !

Proposition phare de la Convention Citoyenne pour le Climat, l'obligation de rénovation énergétique performante des logements est une mesure indispensable. Son adoption est incontournable pour parvenir aux objectifs climatiques que la France s'est fixés. Pour que tous les ménages puissent l'appliquer, quels que soient leurs revenus, cette obligation doit être progressive, conditionnelle et assortie de moyens financiers et techniques complémentaires. C'est pourquoi un ensemble d'acteurs issu du monde économique, de l'environnement et de la précarité demande au Gouvernement et au Parlement d'intégrer cette mesure à la Loi Climat et résilience.

L'une des principales recommandations du rapport final de la Convention Citoyenne pour le Climat porte sur la rénovation obligatoire des logements performante, progressive et dotée de moyens techniques et financiers complémentaires. Or, loin de la promesse du « sans-filtre », le projet de loi Climat qui sera présenté en Conseil des ministres le 10 février, fait l'impasse sur cette mesure. Parce que le Gouvernement estime que les dispositifs d'incitation et de soutien des ménages ne sont actuellement pas suffisamment déployés, il refuse de mettre en œuvre une telle obligation, au lieu de se donner les moyens de préparer sa mise en place pour qu'elle s'applique

de manière juste et efficace. Il est au contraire tout à fait possible et nécessaire de s'y engager, afin de lutter contre la précarité énergétique et respecter enfin nos engagements climatiques. Ensemble, des acteurs du monde économique, de l'environnement et de la précarité, soumettent ainsi aux parlementaires une proposition d'obligation de rénovation performante, progressive, conditionnelle et assortie de moyens techniques et financiers complémentaires. Cette proposition démontre la faisabilité de la mesure portée par les citoyens, lorsqu'elle est accompagnée d'un plan d'actions de structuration progressive des acteurs compétents, tout en étant socialement acceptable en particulier vis-à-vis des plus modestes.

LES SIGNATAIRES



**Une mesure ambitieuse
pour respecter nos
engagements climatiques
et lutter contre la
précarité énergétique**

Pour une obligation de rénovation énergétique des logements éclairée

Dans l'esprit de la Convention Citoyenne pour le Climat, le projet de loi Climat et résilience doit permettre d'engager un tournant majeur dans la stratégie de rénovation nationale en faveur de la rénovation performante.

Avec 44% de la consommation énergétique nationale, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France. Il est également à l'origine de près de 18 % des émissions nationales de gaz à effet de serre selon le Haut Conseil pour le Climat. La rénovation énergétique des logements est une opportunité pour remédier à cette situation. Ses bénéfices font largement consensus, que ce soit d'un point de vue environnemental, économique (création d'activités et d'emplois non-délocalisables), social (lutte contre la précarité et l'exclusion) ou sanitaire. Or, la France est en retard sur ses objectifs, selon le Haut Conseil pour le Climat (HCC). En cause, le rythme des rénovations bien sûr, mais aussi leur performance qui demeure largement inférieures aux objectifs nationaux (rénovation de l'ensemble du parc au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) ou équivalent d'ici 2050). Les rénovations performantes (cf. encadré) ne sont pas privilégiées, or plusieurs études récentes de l'ADEME¹ et du HCC² ont montré que les gestes isolés de travaux conduisent à des gains très limités en matière d'efficacité énergétique. À l'origine de cette inertie : des politiques publiques, basées sur l'inci-

tation, insuffisantes qui ne poussent pas les ménages à réaliser un maximum de travaux de manière cohérente et coordonnée.

UNE MESURE PORTÉE PAR LES CITOYENS ET LES EXPERTS

Face à ces constats, la Convention Citoyenne pour le Climat a conclu que l'obligation de rénovation performante et accompagnée est la clé de voûte indispensable pour une stratégie coordonnée, juste et efficace. Une vision partagée par les experts du Haut Conseil pour le Climat, qui ont étudié les politiques publiques de quatre pays européens et les ont comparés à la politique française. Selon eux : *"une politique de rénovation fondée exclusivement sur l'incitation est insuffisante" et il est "nécessaire de mobiliser, aux côtés des dispositifs d'aide publique, d'autres instruments complémentaires, tels que les obligations réglementaires"*. Malgré cette double caution, cette proposition ne figure pas dans l'avant-projet de Loi du Gouvernement alors qu'elle garantit un équilibre entre aides publiques pour tous, financement de la formation, information des ménages et obligation de passage à l'acte pour les propriétaires dès lors que les conditions sont réunies.

Un ensemble d'acteurs issu du monde économique, de l'environnement et de la précarité appellent donc le Gouvernement, les parlementaires et plus largement l'ensemble de la société à se saisir de notre proposition d'obligation de rénovation performante, progressive et conditionnelle.



Notre ambition est de passer d'une rénovation par petits gestes et à petits pas, à une rénovation performante en multipliant par trois le rythme des rénovations dans un souci de justice sociale.

Rapport final de la Convention citoyenne pour le Climat.

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccc-rapport-final.pdf>



Rénovation performante et accompagnée : de quoi parle-t-on ?

Une rénovation performante¹ est une rénovation qui atteint le niveau BBC rénovation ou équivalent, tout en prenant en compte le confort du logement, la qualité de l'air intérieur, sans générer de désordres (moisissures ...). Par le terme "rénovation accompagnée" on désigne l'ensemble des moyens humains et techniques qui créent les conditions de réussite des projets (orientation des ménages vers les aides adéquates, conseils et assistance technique ...)

Les bénéfices :

- une réduction des émissions de CO₂ du parc bâti
- un niveau de qualité BBC ou équivalent *a minima*
- une baisse des factures énergétiques
- un confort thermique accru, hiver comme été

¹ www.ademe.fr/renovation-performante-etapes

Quelles conditions indispensables pour garantir la réussite de la mesure proposée ?

La proposition d'une obligation de rénovation performante, conditionnelle et accompagnée a été conçue pour être :

- **PROGRESSIVE**, afin de donner aux acteurs économiques, techniques et financiers le temps de s'organiser ;
- **ÉQUITABLE**, pour être acceptée par l'ensemble de la population et ne pas faire porter une charge démesurée aux ménages, notamment les plus modestes ;
- **PRAGMATIQUE**, afin de prendre en compte la capacité réelle des différents acteurs (ménages, entreprises, financeurs...) à mener à bien les projets de rénovation ;
- **EFFICACIE**, pour réellement atteindre l'objectif national d'un parc bâti performant (niveau BBC ou équivalent) à l'horizon 2050, en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Le mécanisme proposé consiste à mettre en place, au niveau national, à compter du 1er janvier 2024, une obligation de rénovation des maisons individuelles lors d'une mutation (vente, héritage, transmission...) ou d'un ravalement de façade dans le cas des copropriétés. **Celle-ci est « conditionnelle », c'est-à-dire qu'elle sera effective sous réserve d'une offre technique pertinente (présence d'au moins un opérateur technique en capacité de proposer à l'acquéreur une offre permettant une rénovation globale) et d'une offre financière adaptée.**

La question des moyens est centrale pour accompagner cette obligation, que ce soit les moyens financiers, la formation des professionnels ou l'accompagnement technique des ménages.



Quelles adaptations du dispositif pour les ménages les plus modestes ?

La rénovation performante est souvent jugée trop chère et trop lourde par les ménages. Le reste-à-charge pour les plus modestes avoisine généralement 10 à 30% du montant total. Une dépense à laquelle ils ne peuvent faire face, même avec l'aide d'un prêt. Lorsque le projet n'est pas directement abandonné, ils privilégient donc de simples gestes de rénovations, une démarche moins coûteuse, mais rarement suffisante pour atteindre une haute performance énergétique, un confort, et une baisse des factures conséquents. Et c'est encore plus criant lorsque le logement rénové est une passoire thermique.

Afin d'augmenter le rythme des rénovations performantes, la Convention Citoyenne pour le Climat insiste pour rendre supportable le reste-à-charge des travaux et les dépenses mensuelles pour les classes moyennes et les plus démunis. Elle préconise « l'aide au financement via un système progressif d'aides à la rénovation, comprenant une aide minimum pour tous et pour les ménages modestes et très modestes, des subventions permettant un reste-à-charge minimale ou égal à zéro ».

Ce financement sans reste-à-charge est une condition nécessaire et indispensable pour que les ménages les plus modestes, confrontés à la précarité énergétique, puissent engager des travaux.



Tout mon RSA y passe

Madame G, 38 ans,
a acheté en 2019 une maison, qui se révèle être une passoire thermique.

“Confrontée à de gros problèmes d'isolation, je suis allée chercher de l'aide auprès de l'association SOLIHA, pour estimer l'ampleur des travaux nécessaires. Pour isoler, installer une VMC, remplacer les menuiseries et la chaudière, le devis affichait plus de 19 000 euros, sur lesquels le programme Habiter Mieux sérénité de l'Anah permettait de financer 11 000 euros. Le reste-à-charge était de 8 500 euros, soit 43 % du montant total des travaux. Il fallait avancer les aides, c'était impossible, je n'avais pas du tout les moyens. J'ai donc abandonné le projet et tous les week-ends je bricole pour essayer d'arranger les choses. C'est très long et je dépense plus de 400 euros de matériel par mois. Tout mon RSA y passe, alors je suis obligée d'aller aux Restos du Cœur pour manger. Il fait très froid dans la maison, il n'y a pas de chauffage alors on met plein de pulls.”

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : QUELS IMPACTS ?

Écologiques, environnementales, économiques ...tour d'horizon des principales vertus de la rénovation énergétique des logements.

LE SECTEUR DU BÂTIMENT EST LE PLUS GROS CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE EN FRANCE :

44%
de la consommation énergétique nationale

18%
des émissions directes, 28% avec les émissions indirectes



94%

des logements en France doivent faire l'objet d'une rénovation pour atteindre le niveau BBC souhaité d'ici 2050. Soit environ **1 million en moyenne chaque année.**



25%

de passoires énergétiques parmi les logements privés loués en 2018 (soit près de 2 millions !).



15 millions

de tonnes d'équivalent CO₂ par an économisées à partir de 2040, grâce uniquement à la rénovation performante des passoires énergétiques en France.



406 000

emplois soutenus dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments en 2030 si l'obligation d'une rénovation performante accompagnée est retenue. Soit 2,5 fois le nombre d'emplois soutenus sans cette obligation.



700 millions d'euros d'économies annuelles

réalisées par le système de soins, résultant de l'amélioration de la santé chez les personnes vivant dans des passoires énergétiques.



10,8 milliards d'euros d'économies annuelles sur la facture énergétique des ménages

qui vivent dans des passoires énergétiques.

Sources : www.ecologie.gouv.fr ; www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-logements-par-classe-de-consommation-energetique ; www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710_Rapport_Monde-apres-emploi-au-coeur-reliance-verte_WWF-min.pdf ; www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/document_travail_49_par_logements_consommation_energie_septembre2020.pdf ; http://renovons.org/IMG/pdf/sce_nario_re_novons_2020_vf.pdf

Avant/après une rénovation performante

Un peu partout dans l'Hexagone, propriétaires occupant, bailleurs ou en copropriété se lancent dans des chantiers de rénovation énergétique performante. À la clé des économies d'énergie et une facture de chauffage allégée.



“Construite en 1974, ma maison était une passoire thermique.

Il y a deux ans, elle a été entièrement rénovée. Avant les travaux, nos factures de chauffage avoisinaient les 2 000 euros par an. Après, elles ont été divisées par 5 !”

Mme V

Journal télévisé - France 3
Octobre 2020



“Nous avons demandé des travaux d'isolation dans notre appartement du parc social de la ville de Paris. Comme l'immeuble est en copropriété avec des particuliers, il faut l'accord du syndic. **Tant qu'on ne les y obligera pas, les copropriétaires refuseront comme aujourd'hui de mener ces travaux.** Et cela fait deux ans que j'attends un diagnostic de faisabilité pour l'isolation..”

M. A

DPE à 450 kwh/m2, loué à un bailleur social qui partage l'immeuble en copropriété avec des particuliers.



“Les travaux réalisés dans ma maison qui datait de 1959 ont permis de réduire la consommation de chauffage de 87 % ! La rénovation a eu un coût important : 50 000 euros, mais on a reçu de nombreuses aides, 20 000 euros au total.”

Mme L

Journal télévisé - France 2
Juin 2020



“Nous sommes plus de 200 copropriétaires à désormais bénéficier de logements **plus confortables et plus sains et à vivre dans des bâtiments dont la valeur patrimoniale a augmenté.**”

M. M

Président du conseil syndical de sa copropriété, a mené la rénovation énergétique des 128 logements de son bâtiment.
www.iledefranceenergies.fr



“Quand la maison sera rénovée, il y aura un sentiment de confort beaucoup plus important. **La maison sera étanche, et sans toutes ces fuites et ce froid que l'on ressent**”

M. K

Reportage Dorémi

La rénovation performante d'une copropriété : la résidence la Vénérie à Rambouillet

Afin de ne pas voir la valeur patrimoniale de leur bien se déprécier, les copropriétaires se sont lancés dans un projet de rénovation énergétique ambitieux. Au programme : ravalement avec isolation thermique, isolation des planchers et de la toiture, amélioration de la ventilation, remplacement des fenêtres, condamnation des vide-ordures, etc. Résultats : 42 % d'économie d'énergie avec un niveau BBC rénovation.

En chiffres

Avant travaux :

Consommation moyenne
169 kWhep / m². an

Après travaux :

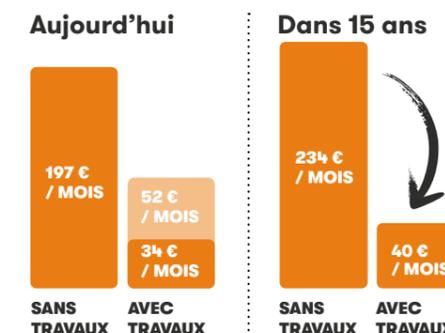
Consommation moyenne
90 kWhep / m². an

Réduction des émissions de gaz
à effet de serre de
254 teqCO₂/an

La rénovation performante d'une maison dans le Lot-et-Garonne

Les propriétaires de cette maison de village en pierres et briques de 110 m², avec un DPE classé G comptabilisaient chaque année des dépenses d'énergie de l'ordre de 2 360 euros par an. Pour réaliser leurs travaux de rénovation, ils ont bénéficié d'aides directes représentant 85 % du montant des travaux. Au final, après le chantier, le montant de la facture énergétique a été considérablement réduit pour atteindre 410 euros par an.

ESTIMATION DU COÛT DU CHAUFFAGE PAR MOIS



Estimations faites en supposant une évolution du coût de l'énergie de 1,15 % par an



une maison économique



une maison re-valorisée



une maison saine



une maison confortable



une maison écologique

— CONTACTS PRESSE —

CLER-Réseau pour la transition énergétique

—
Stéphanie Cayrol
Responsable communication
stephanie.cayrol@cler.org
www.cler.org
Tel.: 06 63 75 33 89

Fondation Abbé Pierre

—
Anne Lambert De Cursay
Attachée de presse
alambertdecursay@fondation-abbe-pierre.fr
fondation-abbe-pierre.fr

Greenpeace

—
Cécile Genot
Chargée des relations presse
cgenot@greenpeace.org
www.greenpeace.fr

The Shift Project

—
Rémi Babut
Chef de projet logement
remi.babut@theshiftproject.org
theshiftproject.org
Tel.: 06 63 48 80 94

Dorémi

—
Mathilde Louette
Agence Médiatiser
mlouette@mediatiser.tv
www.renovation-doremi.com
Tel.: 06 31 98 64 54

—
Adeline Dumont
Agence Médiatiser
a.dumont@renovation-doremi.com
www.renovation-doremi.com
Tel.: 06 49 57 55 13

France Nature Environnement

—
Michel Dubromel
En charge des questions énergie, président d'honneur
energie@fne.asso.fr
www.fne.asso.fr
Tel.: 06 82 52 11 81

Enalia

—
Myra Frapier-Saab
Consultante relation presse
myra@frapiersaab.com
www.enalia.com
Tel.: 09 83 41 70 31
Tel.: 06 70 10 82 24

Fondation Nicolas Hulot

—
Paula Torrente
p.torrente@fnh.org
www.fondation-nicolas-hulot.org
Tel.: 07 87 50 74 90

Association négaWatt

—
Charline Dufournet
Chargée de plaidoyer
contact@negawatt.org
negawatt.org
Tel.: 07 50 36 20 72

Secours Catholique

—
Christelle Bresin
christelle.bresin@secours-catholique.org
www.secours-catholique.org
Tel.: 06 71 00 69 73

— LES SIGNATAIRES —

